



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 novembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 30 octobre 2020 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : 34 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN
Philippe GIMENEZ - Marie Christine LLORENS
Maryse MOURLAN - Raymond NOMDEDEU
Corinne ORTET - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (17)

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD
Céline LAURENTIES BARRERE - Laure VIGNEAUX
Jean Charles DASQUE - Alain BOUBEE – Laurent BRIOL
Elisabeth ROUEDE - Marie Hélène FONTANEAU
Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO
Jean Yves DUCLOS (*ne prend pas part au vote*)
Michel DE GAULEJAC - Thierry POUZOL

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (8)

Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE - Eric AZEMAR
Patrick SAULNERON - Bernard DUMAIL
Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET
John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Michel Claude ABADIE

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Jean FERRERE - Jean François CAZAUX
Emilie SUBRA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Alain PUENTE - Serge HUET

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1) Céline LAURENTIES BARRERE (*pour Jean FERRERE*)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 10

CC Cagire Garonne Salat (4)

Henri GOIZET - Dominique PONTICACCIA
Claudette ARJO - Rose Marie DEDIEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)

Michel AUBERDIAC - Annabelle FAUVERNIER
Sébastien DAVAND

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - Serge COLLA - Jean Claude TINE

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 45

Quorum atteint

44

1 abstention – Jean
Yves DUCLOS



Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat Arlette BALLESTER

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat Jean Charles ROSELLO — Roland OUSSET

CC Cœur et Coteaux du Comminges Thierry PLANTE - Michel DESSENS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Olivier PERUSSEAU
Maryline DEFARCY DE PONT DE FARCY



Délibération n°2020-03-06

Renouvellement des conventions portant mise à disposition de Madame Agnès BESTAGNE et Monsieur Ségundo ARCE, agents de la commune de Saint-Gaudens

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 204-du 13 août 2004, relatives aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007, relative à la modernisation de la fonction publique réformant le régime de la mise à disposition des fonctionnaires,

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 mettant en application les nouvelles dispositions de mise à disposition, qui prévoient notamment, que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet après leur accord et avis de la Commission Administrative Paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissement public en relevant,

Considérant la mise en place au 1^{er} janvier 2018 du service ADS au sein du PETR Pays Comminges Pyrénées,

Considérant la délibération n° 2017-119 du Conseil Municipal du 16 octobre 2017 de la commune de Saint-Gaudens autorisant la mise à disposition de Madame Agnès BESTAGNE vers le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées,

Considérant la délibération n° 2018-68 du Conseil Municipal du 5 avril 2018 de la commune de Saint-Gaudens autorisant la mise à disposition de Monsieur Ségundo ARCE vers le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées,

Considérant la délibération n° 2017-06-04 du Comité Syndical en date du 4 décembre 2017 autorisant la mise à disposition de Madame Agnès BESTAGNE,

Considérant la délibération n°2018-02-12 du Comité Syndical en date du 3 avril 2018 autorisant la mise à disposition de Monsieur Ségundo ARCE,

Considérant l'accord écrit de Madame Agnès BESTAGNE, en date du 3 octobre 2017, renouvelé le 3 novembre 2020,

Considérant l'accord écrit de Monsieur Ségundo ARCE, en date du 15 mars 2018, renouvelé le 3 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Garonne lors de sa séance du 12 décembre 2017, pour la mise à disposition de Madame Agnès BESTAGNE,



Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Garonne lors de sa séance du 14 février 2018, pour la mise à disposition de Monsieur Ségundo ARCE,

Monsieur le Président propose de renouveler les conventions de mise à disposition de Madame Agnès Bestagne et de Monsieur Ségundo Arcé, pour une durée de 3 ans.

Monsieur Jean-Yves Duclos, maire de Saint-Gaudens, précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver le renouvellement des conventions portant définition des conditions de la mise à disposition de Madame Agnès Bestagne à conclure avec la Mairie de Saint-Gaudens du 01/01/2021 au 31/12/2023 et de Monsieur Ségundo ARCE à conclure avec la Mairie de Saint-Gaudens du 09/04/2021 au 08/04/2024 telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Mairie de Saint-Gaudens lesdites conventions.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Article 4

d'inscrire au Budget des années concernées à compter du budget 2021, les crédits nécessaires à la dépense.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **06 NOV. 2020**
Et publication, affichage ou notification le : **09 NOV. 2020**



Délibération n°2020-03-06